

RCS : BREST  
Code greffe : 2901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BREST atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 00222  
Numéro SIREN : 801 401 001  
Nom ou dénomination : 14 COURTAGE AUTO

Ce dépôt a été enregistré le 05/07/2021 sous le numéro de dépôt 4175

## **14 COURTAGE AUTO**

Société par actions simplifiée au capital de 100.000 €  
Siège social : 175 rue de Gouesnou, Angle Boulevard de l'Europe  
29200 BREST  
801.401.001 RCS BREST

---

### **EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt et un et le vingt-neuf juin, à neuf heures,

Les associées de la société 14 COURTAGE AUTO se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au cabinet LCE AVOCATS, 1 rue Rosemonde Gérard, ZAC de Kergaradec, 29850 GOUESNOU, sur convocation de la Présidente.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associée participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Marc TREBAOL PELLEAU, en sa qualité de Président de la société SOFIPEL, Présidente de la Société.

Maître Vincent HAMEAU est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associées présentes ou ayant donné pouvoir possèdent 10.000 actions sur les 10.000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant la majorité requise, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

.....  
.....

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

.....  
.....

- Renouvellement des mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,

- Questions diverses.

.....  
.....

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

.....  
.....

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

Les mandats de la société KPMG S.A., Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société SALUSTRO REYDEL, Commissaire aux Comptes suppléant, arrivant à expiration arrivant à expiration à l'issue de la présente consultation, l'Assemblée Générale décide :

- de renouveler la société KPMG S.A. dans ses fonctions pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026,
- prend acte que la Société n'est plus tenue de procéder à la désignation d'un Commissaire aux Comptes suppléant, en application des dispositions de l'article L.823-1, I, alinéa 2 du Code de Commerce modifié par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associées.

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associées.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

